

Le Protocole Donostia 2016

A l'occasion de Donostia 2016 capitale culturelle d'Europe, **Kontseilua** qui fédère l'ensemble du mouvement linguistique du Pays Basque a lancé l'idée d'un Protocole pour garantir les droits linguistiques. Titre officiel :

- "Hizkuntza Eskubideak Bermatzeko Protokoloa".
- "Protocole pour la garantie des droits linguistiques".

Il s'agit d'une initiative ONG non gouvernementale mais en accord avec la fondation qui organise Donostia 2016. Pour le moment ne sont pas concernées les institutions officielles comme l'Institut culturel basque, l'Office public de la langue basque, les Communes, les Collectivités locales. Sont concernées les associations culturelles comme celles inscrites à l'Institut culturel basque. Mais aussi aussi chacun et chacune d'entre nous, non pas au titre du mandat officiel, mais à titre personnel comme euskaldun.

De quoi s'agit-il ?

En 1996 (il y a juste 20 ans) à Barcelone un groupe d'ONG sous le parrainage de l'UNESCO avait rédigé une Déclaration Universelle des Droits Linguistiques, pour le soutien des langues en difficulté. C'était donc la proclamation d'une liste de droits linguistiques. Maintenant il faut passer aux activités pour réaliser ces droits.

En 2016, il est question de Protocole, à l'image du Protocole de Kyoto, c'est-à-dire l'engagement à accomplir une série d'actions pour la sauvegarde et le développement des langues en danger de disparition. La proclamation aura lieu en décembre 2016. D'ici là toutes les associations linguistiques et culturelles sont invitée à participer à la rédaction de ce Protocole.

La srtructure du Potocole

On peut imaginer le Protocole comme une pyramide.

Au sommet **la responsabilité** est assurée par la fédération Kontseilua et la fondation Donostia 2016.

Niveau organisation : six ONG internationales de premier plan apportent leur soutien :

1. ELEN (le réseau européen pour l'égalité des langues, ONG reconnue par le Parlement Européen et qui remplace l'ancien EBLUL le Bureau européen pour les langues moins répandues.
2. CIEMEN ONG qui siège à Barcelne et qui regroupe plusieurs mouvements de protection de langues minorisés et des nations sans Etat. Ce centre avait assuré le secrétariat de la Déclaration universelle des droits linguistiques.
3. LINGUA PAX international, issue de l'UNESCO en 1987, est actuellement une ONG autonome pour la défense de la diversité linguistique.
4. ECMI, Centre européen pour les questions des minorités.
5. PEN international ONG des écrivains.
6. UNPO organisation des nations et peuples non représentés.

Niveau conseil

Une commission scientifique de 17 experts linguistes et juristes réputés a pour fonction de collecter les propositions, de les transcrire en mesures à réaliser, d'assurer la qualité linguistique et juridique du texte.

Niveau proposition

A la base de la pyramide, les associations de défense et de promotion des langues minorisées sont invitées à participer à la rédaction de ce Protocole et chacun de nous à titre personnel. En effet ce sont ces-mêmes militants qui auront à réaliser les mesures préconisées par le Protocole et à stimuler les responsables politiques. C'est la première fois que les militants des communautés linguistiques de toute l'Europe travaillent ensemble ; le processus part de la base est c'est, quelque part, une mobilisation historique des acteurs de la base. Les propositions seront collectées pour juin et le document qui s'élabore aujourd'hui sera valable pour l'Europe entière.

Comment faire ?

D'abord se procurer le livret "**gidaliburua**". Ce guide comporte des fiches pour recueillir vos idées. A votre avis, que faut-il faire pour sauvegarder et promouvoir les langues de pays ? Il faudra analyser six domaines de communication : l'administration publique, l'éducation, la signalétique, les médias et les technologies nouvelles, la vie culturelle et le monde socio-économique. Après avoir indentifié chaque espace, on proposera les mesures linguistiques appropriées et on fixera les indicateurs pour évaluer les réalisations.

Kontseilua est disponible pour nous fournir les "gidaliburuak", pour apporter des informations aux associations, à l'aide, notamment, d'une belle vidéo et pour rassembler nos propositions. Dès maintenant nous trouvons des renseignements sur www.protokoloa.eus

Nous, en Iparralde, nous avons une motivation particulière pour participer à la rédaction du Protocole. Souvenons-nous de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Elle fut rédigée en 1992, et pendant 24 ans nous avons entendu de belles paroles, des promesses suivies de reniements. Un gouvernement signe mais le parlement ne ratifie pas. Beaucoup de débats, mais le plus souvent négatifs. Au bout du compte, l'Assemblée Nationale vote en faveur de la ratification. Nous étions à deux doigts du succès. Mais à la fin le Sénat a sabordé la Charte européenne et pour toujours, en refusant même d'en débattre. Rien à redire, c'est "la démocratie".

Ceci dit, nous profitons qu'une ville basque soit la capitale culturelle de l'Europe pour proposer un Protocole alternatif. A l'occasion de **Donostia 2016**, nous mobilisons l'Europe en faveur de l'euskara et des autres langues territoriales. La Charte européenne est morte. Requiem. Vive le Protocole. Et l'Euskal Herri.